

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 10 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Bajamont s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrages exprimés
13	12	Pour : Contre : Abstention :

Présents : Boris BRU, Patrick BUISSON, Sandrine CURIE, Jean-Pierre JOUVE, Marcelle MANEIN, Aude MARCELLI, Jean-Claude PATINEC, Claude PRION, André PUJOL, Delphine SCOPEL, Pascale TOUSSAINT, Caroline VIDAL

Procurations :

Absente excusée : Paola CAMPOS

Absents :

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre JOUVE

Date de la convocation
05/04/2018

Date d'affichage
05/04/2018

Approbation du compte rendu du 27 février 2018

Résultat du vote : OUI = 12

NON = 0

Abstention = 0

Vote du compte de gestion 2017

Résultat du vote : OUI = 12

NON = 0

Abstention = 0

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur de la trésorerie d'Agen à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré

Vote le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du compte administratif 2017

Résultat du vote : OUI = 12

NON = 0

Abstention = 0

Mme CURIE présente au Conseil municipal le compte administratif de l'année 2017,

Monsieur le Maire après être sorti de la salle, le conseil Municipal,

Vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévus : 976 440,00 €

Réalisé : 853 734,71 €

Reste à réaliser : 61 257,00 €

Recettes

Prévus : 976 440,00 €

Réalisé : 930 855,94 €

Reste à réaliser : 135 924,00 €

Fonctionnement

Dépenses

Prévus : 927 231,00 €

Réalisé : 672 644,84 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes

Prévus : 927 231,00 €

Réalisé : 973 178,35 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 77 121,23 €

Fonctionnement : 300 533,51 €

Résultat global : 377 654,74 €

Commune de Bajamont

Vote des trois taxes directes locales 2018

Résultat du vote : OUI = 12

NON = 0

Abstention = 0

Mme CURIE fait part au Conseil Municipal des propositions de la Commission Finances et du Bureau Municipal.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour l'exercice 2018, comme suit :

Libellé	Bases notifiées en €	Taux en %	Produit en €
Taxe habitation	1 031 000	12.00	123 720
Taxe foncière (Bâti)	712 400	16.89	120 324
Taxe foncière (Non Bâti)	26 900	88.91	23 917
Produit fiscal attendu			267 961

Les taux restent identiques à ceux de l'exercice 2017.

Vote des subventions aux associations

Résultat du vote : OUI = 12

NON = 0

Abstention = 0

Marcelle MANEIN précise que la commission Associations travaille à partir de la demande formulée par chaque association ainsi qu'à l'appui du bilan financier de l'exercice antérieur et du budget prévisionnel du suivant.

Sur proposition de la commission, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le vote suivant :

- Anciens combattants : 300 €
- Association des Parents d'Elèves : 300 €
- Association Loisirs créatifs : 400 €
- Association Prévention routière : 100 €
- Comité des Œuvres Sociales : 1 200 €
- Ecole de musique : 480 €
- Groupe vocal Polifonia : 300 €
- Gymnastique volontaire : 600 €
- Restos du cœur : 100 €
- Secours catholique : 100 €
- Secours populaire : 100 €
- Société de chasse La Croix Blanche : 250 €
- Association culturelle : 4 500 €
- Maison de l'Enfance Hélianthe : 135 000 € + 3 753 €

TOTAL : 147 483 €

Après délibération, à la majorité, le conseil municipal approuve ces subventions et mandate Monsieur le Maire pour les verser à hauteur d'un **montant total de 147 483 €**. Elles seront prélevées à l'article 6574 du budget primitif 2018.

Commune de Bajamont

Budget primitif de la commune 2018

Mme Sandrine CURIE présente le budget 2018 ci-dessous :

Vote du budget primitif de la commune 2018

Résultat du vote : OUI = 12

NON = 0

Abstention = 0

Madame CURIE présente le Budget Primitif 2018 de la Commune ainsi détaillé :

Section d'investissement

Dépenses : 650 505,00 €

(dont 61 257,00 € de RAR)

Recettes : 650 505,00 €

(dont 135 924,00 € de RAR)

Section de fonctionnement

Dépenses : 940 401,00 €

(dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 940 401,00 €

(dont 0,00 € de RAR)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Vote le budget 2018 comme présenté ci-dessus.

Imputation en investissement des biens de faible valeur

Résultat du vote : OUI =

NON =

Abstention =

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera débattu ultérieurement.

Agglomération d'Agen : désignation des membres de la commission « politique communautaire de santé »

Résultat du vote : OUI = 12

NON = 0

Abstention = 0

Lors du conseil d'Agglomération du jeudi 1^{er} mars 2018, a été délibérée la création de la commission ad'hoc « Politique communautaire de santé ».

Conformément aux dispositions de l'article 4.1.2 des Statuts de l'Agglomération d'Agen du 30 avril 2013 :

« Chaque commune membre dispose au sein de chacune des commissions permanentes d'un représentant et son suppléant désignés par le Conseil d'Agglomération soit parmi ses membres, ou, à défaut, sur proposition de la commune, parmi les membres du conseil municipal de celle-ci ».

Après délibération, le conseil municipal désigne les représentants suivants :

Titulaire : Patrick BUISSON

Suppléant : Marcelle MANEIN

Adhésion à la convention « accompagnement numérique »

Résultat du vote : OUI = 7

NON = 1

Abstention = 4

Dans le cadre, d'une refonte en profondeur de l'offre informatique et numérique du CDG 47, les services suivants ont été regroupés dans une seule et unique convention « Accompagnement Numérique » :

- Logiciels métiers
- Dématérialisation
- Sécurité du système d'information

Commune de Bajamont

- Parapheur électronique
- Convocation électronique
- Saisine par voie électronique
- Communication électronique professionnelle

La nouvelle formule « Accompagnement numérique des collectivités » prend la forme d'une convention cadre venant définir le contenu de services compris dans 5 forfaits :

- Forfait Métiers
- Forfait Métiers et Communication
- Forfait Hébergé
- Forfait Technologie
- Forfait Technologie Plus

Le détail de chaque forfait est prévu dans une annexe n°1 « Propositions de forfaits de la convention Accompagnement numérique ». Pour notre commune, le choix du forfait dépend en premier lieu de notre infrastructure technique :

- Collectivités utilisant les logiciels Coloris :
 - ✓ Forfait Métiers
 - ✓ Forfait Métiers et Communication
- Collectivité hébergée chez un tiers :
 - ✓ Forfait Hébergé
- Collectivités simplement utilisatrice de services à la carte :
 - ✓ Forfait Technologie
 - ✓ Forfait Technologie Plus

Dans notre situation, il nous faut souscrire au forfait Métiers.

Dans ce cadre, la tarification proposée varie en fonction de notre strate de population ou d'agents selon les mêmes critères de classement et de progression que dans la convention « Logiciels métiers » existante. Les différents coûts sont précisés dans l'annexe n°2 de la convention.

En parallèle, une fiche de liaison est mise en place (annexe n°3) récapitulant les services offerts à notre collectivité selon le forfait choisi. Elle mentionne également les prestations complémentaires souscrites par nos soins, tout au long de la durée de la convention, qui correspondent à des services déjà compris dans les forfaits, mais que nous pouvons solliciter par ailleurs à une hauteur supérieure.

Par ailleurs, certaines missions sont intégrées dans les nouveaux forfaits et ne feront plus l'objet de tarifications spécifiques (Exemple : Deux demi-journées de formation de groupe par an).

En pratique, et dans une logique de simplification administrative, les conventions conclues avec le CDG 47 sont dénoncées au 31 décembre 2017, et sont remplacées par la convention « Accompagnement numérique à compter du 1er janvier 2018.

Après de nombreux échanges portant sur l'augmentation conséquente (+ 42%) que notre collectivité est obligée de subir car captive de cette prestation, le conseil municipal décide à 7 voix favorables, 1 voix contre et 4 abstentions :

- d'adhérer à la convention « Accompagnement Numérique » proposé par le CDG 47,
- d'autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 2173 euros correspondant au forfait « Métiers » plus 40 € pour bénéficier de 2 antivirus supplémentaires, **soit un total de 2 213 €**,

Commune de Bajamont

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, et notamment l'annexe n°3 en cas de besoins complémentaires,
- d'autoriser le paiement des prestations complémentaires sollicitées sur la base de l'annexe n°3.

Réunion avec le cabinet F. De La SERRE sur le projet d'aménagement Saint-Arnaud Sud

Suite à la réunion du 28 mars 2018 qui a réuni le cabinet de la Serre et des représentants du conseil municipal, Monsieur le Maire présente sur la base du diaporama annexé au présent compte-rendu, le projet d'aménagement de la zone Saint-Arnaud Sud, aménagement bâti sur la base des échanges précédents. Le cabinet de La Serre a soumis à notre critique un projet de règlement complémentaire au règlement d'urbanisme en vigueur. Ce règlement est en particulier complété d'une annexe intitulée « palette végétale des lots et espaces collectifs ». Il comprend 10 logements sociaux livrables à Agen Habitat et l'aménagement de 15 parcelles en accession à la propriété. Les principes de végétalisation, d'aménagement harmonieux et de création d'un cheminement doux le long de la RD 310 ont, malgré des contraintes budgétaires, été respectés. Afin de respecter les délais, un permis d'aménager ainsi qu'un permis de construire vont être prochainement déposés. Les participants à la réunion précisent les contraintes importantes en matière de gestion des eaux pluviales qui imposent la création de deux bassins de rétention en partie basse de l'aménagement (réduction des surfaces disponibles) ainsi que de la défense incendie avec, considérant la particularité de notre réseau, l'obligation d'installation d'une réserve de 60 m³. Cette dernière problématique devra être traitée en étroite collaboration avec la municipalité et en lien avec les besoins du village en matière de défense incendie. La question de l'aménagement de la voirie ou des espaces partagés piétons, voitures, etc. devra être précisée (présence ou absence de trottoirs...). Suite à cette présentation et cet échange, le conseil municipal n'émet pas de remarque particulière.

Investissements

Résultat du vote : OUI = 12 NON = 0 Abstention = 0

Claude PRION explique que la commission cadre de Vie souhaite réaliser des investissements et présente les différents devis retenus par la commission Cadre de vie.

Sur proposition de la commission et après débats, le conseil municipal valide les investissements suivants :

- (1) Peinture décorative pôle enfance :** David BORDIER – 9, allée Jules Guesde – 31000 TOULOUSE, pour un montant total de **3 500 € TTC**.
- (2) Achat d'une remorque + une roue de secours :** Etablissements COMAGRI – Lacapelette – 47550 BOË, pour un montant total de **1 614 € TTC**.
- (3) Changement de l'adoucisseur d'eau de la cantine :** Entreprise Aquitaine Thermique Confort SARL – 20, rue des entrepreneurs – ZA de Borie – 47480 PONT-DU-CASSE, pour un montant total de **2 252,18 € TTC**.
- (4) Modification de l'extraction de fumée de la salle polyvalente :** Entreprise PINÈDE – Zone commerciale de La Tuque – 145, rue des Artisans – 47240 CASTELCULIER, pour un montant total de **10 221,36 € TTC**.
- (5) Achat d'une débroussailleuse :** Etablissements MARTOS – avenue de la Résistance – 47340 LAROQUE-TIMBAUT, pour un montant total de **2 619,60 € TTC**.

Commune de Bajamont

Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 22 mai à 20h30